AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2277
FR0000053837-FS0702

31 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2014, complété par un courrier reçu le 30 octobre 2014, la société SEB Asset Management[1] (PO Box 487, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 octobre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 818 851 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTAMIR AMBOISE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Skandinaviska Enskilda Banken AB. La société SEB Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 36 512 301 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.